

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°126 – Décembre 2019

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

5 rue Jules de Vicq - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : **Israël Etat criminel, Etat terroriste !!**

Nombreux sont celles et ceux qui ont repris ces mots dans la rue, ces dernières années et ces dernières semaines, dans notre Région, et jusqu'à La Haye, devant la Cour Internationale de Justice (C.P.I.) ce 29 novembre 2019. Effectivement, l'Etat d'apartheid qu'est Israël doit se conformer au droit international et à sa justice. Il est impératif de **mettre fin à son impunité et à celle de ses dirigeants** d'hier et d'aujourd'hui.

Les crimes israéliens sont régulièrement dénoncés par l'AFPS, le Collectif National et la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine. **Le mépris pour le droit international fait l'objet, depuis plus de 70 ans, d'observations, de notes diplomatiques, de résolutions, ... « condamnant » Israël, mais sans traduction concrète : sans contraintes ni sanctions, les protestations sont vaines et conduisent à la complicité. La France officielle s'y complet.**

Comme nous l'a rappelé Thomas Suarez lors de sa conférence à Lille, le mouvement sioniste dès le début des années 1900, créa les bases de l'Etat d'Israël sur des centaines d'attentats et de massacres de Palestiniens, y compris de juifs palestiniens. **Ces crimes terroristes se perpétuent aujourd'hui, avec la poursuite illégale du blocus de Gaza**, régulièrement bombardée, alors que le peuple palestinien exige l'application du droit au retour (résolution 194 de l'ONU), la libération des geôles israéliennes des 5000 prisonniers dont des centaines d'enfants, la fin de la colonisation et des crimes qui l'accompagnent.

Il est nécessaire de souligner l'extrême gravité de la décision des USA de liquider les droits nationaux du peuple palestinien, de s'enfoncer dans le mépris du droit en permettant la poursuite du nettoyage ethnique de la Palestine par sa colonisation, pourtant condamnée comme crime de guerre par la IVème Convention de Genève.

Sur ces sujets, l'activité de l'AFPS nationale, comme l'AFPS Nord-Pas de Calais, en liaison avec BDS France, mènent une activité régulière, en liens avec population, amis de la Palestine, et élus de la région, ce dont témoigne ce bulletin.

Mais, en cette fin d'année, nous voudrions souligner le combat essentiel pour la liberté d'expression et la solidarité avec le peuple palestinien, autour de la **résolution du député Maillard, présentée à l'Assemblée nationale**. Il s'agit, sous prétexte de lutter contre l'antisémitisme, de s'attaquer à la liberté d'expression contre la politique coloniale et d'apartheid de l'Etat israélien, comme à l'universalité du combat anti-raciste. La dénonciation des crimes israéliens ne saurait être passée sous silence, pas plus que l'appel en 2005 du peuple palestinien au Boycott/Désinvestissement/Sanctions (BDS) contre Israël.

Depuis juin dernier, l'AFPS Nord-Pas de Calais, en liaison avec la direction nationale de notre association et la Plateforme des ONG pour la Palestine, intervient auprès des députés de notre Région, en particulier des 6 députés signataires de cette résolution. Mercredi 3 décembre 2019, cette résolution *serait* présentée à l'Assemblée. Nos interventions multiples ont déjà conduit à ce qu'il ne reste plus, par exemple, qu'une seule députée signataire du PdC, dans le Boulonnais.

C'est à l'appel à la mobilisation de tous, associations, syndicats et forces démocratiques que nous faisons appel pour que cette résolution soit abandonnée et que le combat antiraciste, dont celui lié aux violations des droits humains par Israël, puisse se poursuivre sans entrave.

Mireille Gabrelle Présidente
Jean-François Larosière Vice-Président

Vendredi 8 novembre à Lille : Conférence/débat avec Thomas Suarez Autour de son livre « Comment le terrorisme a créé Israël »

Par AFPS 59/62



Vendredi 8 novembre à Lille, était organisée par notre groupe local une conférence / débat avec Thomas Suarez, qui, au bout d'une enquête extrêmement minutieuse dans les archives de Londres, de l'Irgoun et de l'Agence juive, a écrit un ouvrage exceptionnel : « Comment le terrorisme a créé Israël » qui vient de paraître aux éditions Investig'Action.

La Nakba fut la suite de 3 décennies de terreur programmée et financée par les 3 principales organisations sionistes jusqu'en 1948 : la Haganah, l'Irgoun et le Lehi. Ce livre décrit très factuellement les centaines d'attentats à la bombe et de massacres de civils perpétrés par les milices paramilitaires juives. Ce terrorisme frappa aussi bien des Palestiniens que l'administration britannique et des Juifs « non-coopérants ». L'ouvrage revient également sur l'accord Haavara, marché conclu entre les Nazis et les Sionistes dès 1933, et pourquoi l'Agence juive refusa de combattre les Nazis dans un front commun avec les Alliés.

« Une grande part des souffrances dont nous sommes aujourd'hui témoins, s'explique par cette époque décisive » souligne Ilan Pappé, historien israélien.

L'exposé de l'auteur fut remarquable et les personnes présentes (près de la cinquantaine) ont découvert avec stupéfaction l'existence et l'ampleur des crimes commis et revendiqués par ces groupes paramilitaires sionistes, qui préparèrent minutieusement la Nakba de 1947/1948 grâce à une série de "randonnées" permettant d'établir la cartographie des villages palestiniens qui seront les premières victimes du nettoyage ethnique que l'Etat israélien poursuit jusqu'à ce jour.



Retour d'une participante sur notre Facebook:

"Bonjour ! Merci à vous d'avoir organisé ce débat sur la Palestine, c'était une très intéressante conférence avec beaucoup de nouvelles infos historiques et politiques."

Gaza, stop au massacre !

Rassemblement à Lille dimanche 17 novembre

Rendez-vous à 11 heures métro Wazemmes

AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 14 novembre 2019

Gaza est à nouveau sous les bombes israéliennes, L'État d'apartheid a procédé à la fois à des assassinats ciblés et au massacre de masse à Gaza.

La déclaration de la diplomatie française, décalquant la position de l'Union européenne, condamne les tirs de riposte palestiniens mais se tait sur des bombardements qui provoquent des dizaines de victimes parmi la population palestinienne.

C'est un nouveau « *permis de tuer* » que viennent de délivrer les autorités françaises. Ce n'est pas tolérable.

Dès qu'elle a eu connaissance des tirs israéliens, l'AFPS Nord-Pas de Calais a relayé, auprès des sénateurs régionaux, le point de vue d'étudiants de Gaza qui demandaient au Président Macron d'intervenir en vue de l'abolition d'un blocus illégal et criminel de Gaza, et elle exigeait la fin du massacre en cours.

Il est nécessaire maintenant de descendre dans la rue et d'exiger, avec la Communauté palestinienne du Nord :

Stop au massacre à Gaza !
Des sanctions contre Israël !

Dimanche 17 novembre au métro Wazemmes à Lille
Rassemblement « GAZA : STOP AU MASSACRE »
Organisé par AFPS 59/62 et Communauté palestinienne du Nord

HALTE AUX MASSACRES A GAZA !
LEVÉE IMMEDIATE DU BLOCUS CRIMINEL !
DES SANCTIONS CONTRE ISRAEL !
De Lille à Gaza, solidarité !

A l'appel de l'AFPS 59/62 et de la Communauté palestinienne du Nord, environ 200 personnes se sont rassemblées ce dimanche 17 novembre à Lille dans le quartier populaire de Wazemmes.

Manifestation très dynamique après 3 prises de paroles (Mohammed Salem pour les Palestiniens, Mireille et Camille pour l'AFPS et BDS). Plusieurs représentants d'organisations étaient présents.

Les tracts sur nos campagnes (banques, Puma, tourisme...) étaient à disposition, la pétition "Sauvez Isra'la" a largement circulé. La situation des prisonniers a été rappelée et le danger du projet de résolution IHRA expliqué et dénoncé, en indiquant le travail mené depuis des mois pour en contrer ses partisans.

Annnonce de notre agenda : 2 initiatives le 29 novembre : rassemblement devant la CPI et accueil d'Amal à Lille de la PWWSD ; le 3 décembre projection-débat à Lille du documentaire « Le char et l'olivier » de Roland Nurier.

La sono nous ayant lâché en fin de rassemblement, l'hymne national palestinien fut repris à capela par les amis palestiniens présents.

Une nouvelle adhésion et des contacts de jeunes qui souhaitent s'investir.

Quelques slogans repris :

"Enfants de Gaza, enfants de Palestine, c'est l'Humanité qu'on assassine"

"Occuper est un crime, résister est un droit"

"Israël assassin. L'UE, Macron complices"

"Boycott Israël"

"De Lille à Gaza, solidarité"

Vendredi 29 novembre

Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple Palestinien

Manifestation internationale devant la Cour Pénale Internationale à La Haye



Le 31 aout 2009, nous étions venus à La Haye avec le Dr Mohamed Salem de PalMed au rassemblement devant la Cour Pénale Internationale (CPI) à La Haye (Pays Bas) pour soutenir Amira el-Karem qui y déposait la première plainte d'une victime de l'opération israélienne « Plomb durci », contre Israël pour crimes de guerre. Et ce 29 novembre 2019 nous sommes revenus avec le Dr Mohamed Salem pour dénoncer la position de la Procureure générale Fatou Bensouda en raison de son refus

de poursuivre les criminels de guerre israéliens malgré les nombreuses plaintes déposées.

Nous quittons Lille dans un bus plein, il a fallu refuser des demandes. Y sont représentées diverses associations dont PalMed, CAPJPO et l'AFPS (pas seulement de notre région), beaucoup de jeunes très motivés, une compagnie d'horizons variés, cordiale, très sympathique de « chtis-palestiniens » comme ils se désignent.

Le déjeuner se prend en cours de route et nous arrivons devant la CPI vers 13h30 pour rejoindre les militants déjà sur place (dont 2 bus de Paris et 1 de Bruxelles). Nous nous faisons tout de suite remarquer par nos slogans et notre banderole. Il y a aussi des manifestants venus d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas, du Canada, des États-Unis... plusieurs anciens de la flottille 2018 pour Gaza ainsi que des représentants d'institutions palestiniennes en Europe.

Sur une estrade, les interventions (presque la moitié de Palestiniens) se succèdent pour dénoncer la politique raciste et les crimes de l'occupation israélienne : contre le mur, contre le ciblage des journalistes, contre la répression de la marche du retour à Gaza, contre les assassinats à Gaza, les mutilations, les destructions, les agressions contre les paysans et les pêcheurs, pour les prisonniers, contre la collaboration des gouvernements avec l'état israélien...



Dans le bus on nous avait annoncé l'accord donné au dernier moment pour qu'une délégation représentant les manifestants soit reçue à la CPI... Cette délégation comprend 2 personnes et de retour vers nous, la porte-parole nous livre sa frustration car ils ont été reçus par des subalternes incapables de répondre aux questions posées... Néanmoins elle salue notre détermination commune et conclut que seule la mobilisation de la société civile pourra conduire la résistance palestinienne à la victoire. La réunion prend fin sur un dabké sur lequel les Palestiniens réfugiés dans ces pays d'Europe du nord s'en donnent à cœur joie...

Au retour l'ambiance dans le bus est au « soumoud » il n'est pas question de s'arrêter là et nous reprenons le refrain de HK « On lâche rien ! ». Les jeunes ont inventé une petite chanson qu'ils reprennent à pleins poumons du fond du car : « On est là, on est là ! Même si Bensouda veut pas, pour l'honneur d'la Palestine et tous ceux qu'on assassine nous on est là ! Même si Bensouda veut pas, on s'ra là... on r'viendra ! »

Le docteur Salem a la bonne idée de passer le micro à chaque voyageur pour se présenter, donner son ressenti... il n'est question pour personne d'en rester là et nous indiquons les prochains rendez-vous de notre agenda...

Liberté pour Khalida Jarrar et tous les prisonniers palestiniens



Dès l'annonce de son nouvel emprisonnement, l'AFPS Nord-Pas de Calais se mobilisait pour la libération immédiate de Khalida Jarrar. Elle participait à la mobilisation nationale du 8 novembre 2019, au cours de laquelle elle exigeait outre sa libération, celle de tous les prisonniers palestiniens, et des enfants prisonniers. Et à Douai, entre autres, elle s'adressait au député « en marche », Dimitri Houbbron, qui pose une question écrite au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères.



Dimitri HOUBBRON
Député du Nord
Membre de la commission des Lois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
75700 PARIS SP07

À Paris, le 15 novembre 2019

Objet : Nouvelle arrestation par Israël de la députée palestinienne Khalida Jarrar

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, je souhaite attirer votre attention sur la situation de la députée palestinienne Khalida Jarrar, libérée par Israël en début d'année 2019 et qui a de nouveau été interpellée à son domicile à la fin du mois d'Octobre.

Bien que Mme Jarrar ne soit pas ressortissante française, à l'inverse de M. Salah Hamouri pour lequel j'avais déjà attiré votre attention il y a plusieurs mois, leurs situations sont analogues dans la mesure où tous deux n'ont eu de cesse de subir des arrestations et emprisonnements de longue durée sans que leur sort n'ait été décidé par un juge, à l'issue d'un procès équitable réalisé dans des délais raisonnables conformément à l'article 9 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) qu'Israël a par ailleurs ratifié depuis 1991.

La communauté palestinienne sur notre territoire s'inquiète de la multiplication des arrestations de ce type de leurs semblables et du non-respect des droits procéduraux.

C'est afin de rassurer nos concitoyens que je sollicite, par ce courrier, que vous puissiez m'éclairer sur la position de notre Gouvernement sur ce sujet et par quel biais diplomatique il serait possible d'influer sur cette politique liberticide.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma considération distinguée.

Avec tout mon soutien

Dimitri HOUBBRON
Député du Nord

32, rue François Cuvelle 59500 Douai
03.27.91.80.05 dimitri.houbbron@assemblee-nationale.fr
www.dimitrihoubbron.fr

f Dimitri Houbbron

t DimitriHoub17

Enfants prisonniers : le ministre répond à Alain Bruneel

Juste à la veille de la journée internationale des enfants du 20 novembre 2019, le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a répondu au député communiste du Nord, Alain Bruneel, à propos des *enfants prisonniers dans les geôles israéliennes* qui, suite à de multiples sollicitations, menées en liaison avec la campagne nationale sur les enfants prisonniers et l'AFPS Nord-Pas de Calais avait relayé ces campagnes du printemps dernier auprès du ministre.

La réponse est, *a minima*, mais elle existe, témoignant de la mobilisation dans le Nord-Pas de Calais pour la libération de tous les prisonniers palestiniens, avec des interventions régulières, dans le Douaisis, la Métropole ou Valenciennes, avec ses distributions de tracts, tandis que dans les prisons israéliennes plusieurs grèves de la faim se relayent.

Cette campagne a été relancée, suite à la nouvelle arrestation de Khalida Jarrar, militante du FPLP et députée au Parlement palestinien, torturée et placée en détention administrative.

Dans le cadre d'une campagne nationale (*le message Palestine du 3 novembre avait relayé cet appel, il figure dans ce bulletin*), l'AFPS Nord-Pas de Calais est intervenue auprès des parlementaire et le député LRM de Douai Dimitri Houbbron a été interpellé.

Jean-François Larosière

15ème legislature

Question N° : 19426	De M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Situation des enfants palestiniens prisonnier	Analyse > Situation des enfants palestiniens prisonniers.
Question publiée au JO le : 07/05/2019 Réponse publiée au JO le : 19/11/2019 page : 10136		

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des enfants palestiniens prisonniers. Le 17 juillet 2018, le ministre répondait à la question écrite n° 7829 en indiquant que la France était « préoccupée » et « attentive » au sort des prisonniers palestiniens mineurs détenus en Israël tout en rappelant les obligations légales des conventions internationales. Pourtant, Israël continue ses agissements contraires au droit. Selon l'UNICEF, les violences physiques et les mauvais traitements sont « répandus, systématiques et institutionnalisés ». Face à cette insupportable inertie, il exhorte la France à prendre des mesures plus fortes. Il propose d'assurer systématiquement une présence diplomatique dans les prisons israéliennes lors des audiences de mineurs, en accord avec les lignes directrices de l'Union européenne (UE) sur les droits de l'enfant ; il met l'accent sur l'importance d'assurer, sur le terrain, du respect des garanties telles que l'enseignement audio-vidéo des interrogatoires et la présence d'un parent et d'un avocat lors de ceux-ci ; il pointe la nécessité d'aligner les délais entre l'arrestation et les procès, la période d'interrogation et la durée de la détention préventive sur ceux applicables aux mineurs israéliens. Enfin, il propose de prendre des mesures de rétorsion en accord avec les obligations des États tiers en droit international si Israël persiste à violer la convention internationale des droits de l'enfant et la IVe convention de Genève (annulation de visites d'État, rappel de l'ambassade, limitation de contacts diplomatiques, suspension d'aides, sanctions économiques, etc.). Il lui demande son avis sur ces quatre revendications concrètes capables d'influer sur le sort des enfants palestiniens prisonniers en Israël.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont particulièrement attentives à la situation des quelques 5 000 prisonniers palestiniens détenus en Israël, parmi lesquels figurent entre 200 et 300 mineurs. Elles rappellent régulièrement aux autorités israéliennes, dans le cadre des relations étroites qui existent entre nos deux pays, que les conditions de détention des prisonniers, notamment des mineurs, doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève du 12 août 1949 et la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 auxquelles Israël est partie. Lors de son passage à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, les autorités françaises ont appelé Israël à lutter contre l'impunité par des enquêtes approfondies et impartiales, sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'Homme, ainsi qu'à veiller à ce que la détention administrative soit conforme aux engagements internationaux pris par Israël, qu'elle demeure une mesure exceptionnelle de durée limitée et qu'elle soit imposée dans le respect des garanties fondamentales. Les autorités françaises sont mobilisées pour veiller aux conditions de détention et de jugement des détenus mineurs.

Mardi 3 décembre au cinéma Le Métropole de Lille Film « Le char et l'olivier, Une autre histoire de la Palestine »

Suivi d'un débat avec Sarah Katz (ISM France) et Mireille Gabrelle (AFPS)

Après l'annulation de la projection du film en présence du réalisateur, Roland Nurier, le jeudi 17 octobre, le cinéma UGC/Le Métropole de Lille nous a fixé un autre rendez-vous : mardi 3 décembre.

Nous avons ainsi eu le temps d'organiser une bonne information et suite aux nombreuses réservations, le cinéma a été obligé de nous octroyer une salle plus grande que prévu. Malgré cela, la salle fut comble avec 200 participants et 30 personnes ont dû malheureusement faire demi-tour faute de place !

Le film a été unanimement apprécié par un public majoritairement jeune et le débat fut riche et constructif grâce à la participation de Sarah Katz qui a remarquablement répondu aux interrogations du public, ainsi qu'aux précisions de Mireille.

Les questions et les interventions ont permis de mieux comprendre les tenants et les aboutissants du mouvement sioniste et de son projet colonial, plus que jamais d'actualité.

La campagne internationale BDS a été explicitée, sa légalité et son développement nécessaire rappelés. Les succès des actions locales et nationales ont permis de rappeler que les circulaires et autres résolutions non seulement ne nous intimident pas mais montrent que c'est le bon chemin à suivre pour mener notre juste combat antiraciste et contrer l'impunité de l'Etat colonial.



Une petite table mise à disposition à l'entrée du cinéma nous a permis de proposer des informations et des pétitions ainsi que des produits et de l'artisanat palestinien.

Nombre de spectateurs ont souhaité que nous organisions une nouvelle projection/débat.

la MRES
déménage !

et s'installe
à FIVES

ouverture
le 6 janvier
2020

Notre association aura une nouvelle localisation suite au déménagement de la MRES (Maison régionale de l'Environnement et des Solidarités) qui nous héberge.

En raison du déménagement, la MRES ne sera pas accessible au public du 9 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Nouvelle localisation à partir du 6 janvier 2020
5 rue Jules de Vicq 59000 Lille (quartier de Fives)

Agenda

10 décembre : anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

11 décembre 1948 : vote de la Résolution 194 (Droit du Retour) par l'Assemblée générale de l'ONU

Dimanche 15 décembre à 16h, salle Allende, 2 place de l'Europe à Mons-en-Baroeul :

Concert « Al Manara » ensemble belgo-palestinien autour de Ramzi Aburedwan et d'Éloi Baudimont

Samedi 18 janvier 2020 : CA de l'AFPS 59/62

BULLETIN D'ADHESION 2019

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS a besoin de vous :
Adhérez !

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I Tél. mobile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I

E-mail : @

Profession : Année de naissance :

Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n° soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de€

Signature

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 5 rue Jules de Vicq -59000 Lille